

JUNIOR ET SENIOR SOUS UN MÊME TOIT



La nouvelle association bruxelloise "1 toit 2 âges" propose de loger des étudiants chez des personnes âgées. La mission de l'association consiste à mettre en relation les deux parties. Elle les consulte d'abord individuellement et, selon les attentes de chacun, les fait se rencontrer. Trois formules sont d'ores et déjà proposées: l'étudiant peut ne payer aucun loyer mais doit alors être présent tous les soirs de la semaine pour le repas et deux week-ends par mois. Le jeune peut également verser 50 euros et en échange, réaliser une série de tâches: faire les courses, le ménage, accompagner son hôte au musée... Enfin, le locataire s'acquitte d'un loyer de maximum 350 euros par mois sans autre contrainte. Cela fait simplement un revenu supplémentaire pour la personne âgée. Conditions pour participer: avoir plus de 50 ans et offrir une chambre meublée. Les étudiants doivent, pour leur part, avoir entre 18 et 28 ans. Gage de sérieux: l'association a déjà passé une convention avec l'ULB, Ixelles, Etterbeek et Auderghem.

Plus d'info: www.1toit2ages.be